

Compte rendu de la réunion du 10 mars 2023

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Michel SZELAG, Nicolas VAX, José VIÉ

Membres absents excusés

Dominique CHARTIER, Nicolas LESCUREUX, Christophe SYSLO

Membre absent

Maxime PERROT

Point sur le championnat et sur la Coupe

11ème journée de championnat du 12/02/23

Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Portugais Auxerre et Mailly-le-Château (feuille blanc)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	La Celle-Saint-Cyr 1, Chemilly-sur-Yonne 2, Monéteau
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Guerchy</u> score match Venoy 2 / Guerchy : 3-0 et 0 pt pour Guerchy qui devra verser une indemnité kilométrique de 20,40 € à Venoy 2 par le biais de la caution
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Portugais Auxerre, Chemilly-sur-Yonne 1, Villeroy

12ème journée de championnat du 19/02/23

Carton jaune (amende de 3 €)	Kevin VIDEIRA (Chéroy) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 26/02/23 pour le match de coupe Chéroy / Laroche 2 et amende de 10 €) Murat SECKIN (Les Bréandes 1)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Beine, La Celle-Saint-Cyr 2, Mailly-le-Château

Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Diges-Pourrain, Malay-le-Grand et Bléneau (feuillet bleu)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Espoir Club Auxerre (manque nom du club)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Matys MAZEAU (Guerchy)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Senan FC</u> score match Val-de-Mercy / Senan FC : 3-0 et 0 pt pour Senan FC qui devra verser une indemnité kilométrique de 48 € à Val-de-Mercy par le biais de la caution <u>Courtenay</u> score match Saint-Clément / Courtenay : 3-0 et 0 pt pour Courtenay qui devra verser une indemnité kilométrique de 33,60 € à Saint-Clément par le biais de la caution
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Charbuy</u> score match Villeblevin / Charbuy : 3-0 et – 1pt pour Charbuy
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Brichères

Coupe de l'Yonne du 26/02/23

Carton jaune (amende de 3 €)	Marley BARROS (Saint-Clément) Vivien DELEAU (FMC FC Saint-Martin 2) Ryann VUILLEMAIN et Thomas DEDIEU (Chéroy)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Saint-Clément, La Celle-Saint-Cyr 1, Mailly-le-Château
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Portugais Auxerre (feuillet blanc)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Villeblevin (manque nom du responsable d'équipe)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Courtenay</u> score match FMC FC Saint-Martin 1 / Courtenay : 3-0 (+ 2 pts de moins au championnat pour Courtenay, conformément au règlement sportif)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Charbuy</u> score match Chemilly-sur-Yonne 2 / Charbuy : 3-0
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	* Saint-Clément et FMC FC Saint-Martin 2 <u>pour le même match, le coût est donc partagé, soit 10 € par équipe</u> * Chemilly-sur-Yonne 1
Forfait général (amende de 50 €)	Charbuy
Cas particulier : 3 cartons jaunes en coupe pour l'équipe de Chéroy, soit 1 pt de moins au classement de la coupe	

Journée de rattrapage du 05/03/23

Carton jaune (amende de 3 €)	Lucas JEANDEL (Diges-Pourrain) Dylan TIREL (Fontaine-la-Gaillarde) Jimmy BEAS (ACSRA ASC) Josué RENARD (Brichères)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	La Celle-Saint-Cyr 1, Bléneau
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Brichères
Forfait général (amende de 50 €)	Guerchy

Reports de matches

19 mars 2023

3ème journée de poule de la Coupe de l'Yonne du 18 décembre 2022

9 avril 2023

Vanne Noé / Saint-Julien-du-Sault
Laroche 1 / Escamps
Chevannes / Laroche 2
Charmoy FC 1 / Fontaine-la-Gaillarde
Cléry / Chemilly-sur-Yonne 1
Beine / La Selle-sur-le-Bied
Charmoy FC 3 / Ormoy
Chemilly-sur-Yonne 2 / Val-de-Mercy
Les Bréandes 2 / Venoy 1
Lindry / Bléneau
Venoy 2 / Courtenay

30 avril 2023

Laroche 1 / Espoir Club Auxerre
Diges Pourrain / St-Julien-du-Sault
Escamps / Vanne Noé
Fontaine-la-Gaillarde / Neuvy-Sautour
Rosoy 1 / ACSRA ASC
Val-de-Mercy / Charmoy FC 3
Ormoy / Senan FC
La Celle-Saint-Cyr 2 / Chemilly-sur-Yonne 2
Les Bréandes 2 / FMC FC Saint-Martin 2
Malay-le-Grand / Venoy 1
Brichères / Charmoy FC 2
Monéteau / Bléneau
Bazoches / Lindry

7 mai 2023

Les Bréandes 1 / St-Julien-du-Sault
Neuvy-Sautour / Fontaine-la-Gaillarde

14 mai 2023

St-Julien-du-Sault / Laroche 1
Espoir Club Auxerre / Diges-Pourrain
Escamps / Paron
Vanne Noé / Gron Véron
Fontaine-la-Gaillarde / Laroche 2
ASOFA / FMC FC Saint-Martin 1
FMC FC Saint-Martin 2 / Charmoy FC 3
Malay-le-Grand / Les Bréandes 2
Charmoy FC 2 / Bléneau
Courtenay / Piedalloues Stade 2

28 mai 2023

Escamps / Gron Véron
Chevannes / Fontaine-la-Gaillarde
Bléneau / Lindry

Point sur la Coupe nationale

Résultats du 12 février 2023 – 5ème tour de la Coupe Gauthier
Anciens de Senardes (10) / Laroche : 1 - 3

Questions diverses

➤ Le 16 décembre 2022, la commission disciplinaire de 1ère instance a décidé d'exclure de la coupe de l'Yonne les équipes d'ACSRA-ASC et des Bréandes 1. Dans le compte-rendu de cette commission, il est indiqué que les joueurs inscrits sur la feuille de match du 13/11/22 ne peuvent pas renforcer une autre équipe de la coupe.

Cette phrase faisant l'objet de diverses interprétations, des précisions ont été demandées aux membres de la commission disciplinaire. Il faut en réalité la comprendre comme suit : les joueurs des Bréandes 1, inscrits sur la feuille de match, ne peuvent pas renforcer l'équipe des Bréandes 2 en coupe.

➤ Match de coupe Seignelay / Portugais d'Auxerre du 26/02/23 : l'équipe des Portugais d'Auxerre a quitté le terrain à la 78ème minute et a posé une réserve, qui n'a cependant pas été confirmée par l'envoi d'un chèque au comité départemental UFOLEP et n'est donc pas recevable

- décision prise par la commission : match perdu pour abandon de terrain par le club des Portugais d'Auxerre : 3-0 et 0 pt (conformément au règlement sportif, rubrique I/6, paragraphe C)

➤ L'assemblée générale départementale UFOLEP se tiendra le vendredi 31 mars 2023 à 18h30 à la Fédération Française du Bâtiment, 32 rue de l'Ocrerie à Auxerre. Les membres de la commission football sont invités à y participer. Michel SZELAG présentera le rapport d'activité de la saison 2021-2022.

➤ 6 stagiaires sont inscrits à la formation d'arbitre du samedi 11 mars 2023.

➤ Les frais d'inscription pour les sessions d'arbitrage sont désormais prélevés sur le montant des avances sur frais. Pour la formation qui a eu lieu le 21 janvier 2023, ils s'élèvent à 8 € pour les clubs de La Celle-Saint-Cyr, Paron et Chemilly-sur-Yonne et à 16 € pour le club du Gâtinais en Bourgogne.

➤ Lors du tournoi en salle à Auxerre le 15 janvier dernier, les joueurs des Brichères et de Saint-Valérien ont eu un comportement inadmissible en UFOLEP. Les membres de la CTD ont donc décidé, à l'unanimité, de porter cette affaire auprès de la commission de discipline de 1ère instance.

Date de la prochaine réunion : vendredi 7 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU